

Prix régional UNICEF De Médias 2009 sur les droits de l'enfant

Partenaires 2009:

- Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Journal Al Bayan (Emirats arabes unis)
- Centre des programmes de communication- Université de Johns Hopkins

I. Principes:

- o Le Prix Médias récompense l'excellence dans les rapports médiatiques sur la situation et les problèmes des enfants au Moyen-Orient et Afrique du Nord.
- o Le Forum des médias se met d'accord chaque année, sur le sujet de l'attribution pour l'année à venir, pour cette année 2009, le thème est: **la promotion de la santé et les changements de comportement dans la région MOAN.**
- o Les prix seront attribués pour quatre catégories différentes: TV, radio, presse écrite et en ligne (basé sur le web).
- o Les Prix sont non financiers.
- o Le Prix récompense des individus et non pas les institutions. Toutefois, les institutions qui emploient les finalistes et les lauréats seront reconnues.
- o Les travaux présentés doivent aborder des questions locales, nationales ou régionales, directement liées à la région MOAN.
- o Parmi les critères fondamentaux de sélection que les jurés vont considérer sont les suivants: la pertinence et l'importance du sujet choisi, la qualité et l'originalité de la démarche journalistique, la profondeur et la précision de l'enquête, les efforts impliqués dans l'histoire (s); objectivité et l'impartialité, l'impact positif de l'histoire (s). Les juges examineront favorablement la solution orientée vers les pièces.
- o Les travaux du candidat doivent respecter les normes les plus élevées de journalisme, dont la clarté d'expression, la précision, l'équité et le strict respect des lignes directrices éthiques dans les rapports sur les questions relatives aux enfants (voir le document sur les orientations) et dans le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant
- o Le jury de la sentence finale sera composé de fonctionnaires de l'UNICEF, des fonctionnaires des autres organisations internationales, partenaires liées aux médias et membres de médias dirigés par des jeunes initiatives.
- o Le comité de sélection pour les nominations par pays, sera composé de fonctionnaires de l'UNICEF auprès des bureaux de pays

II. Caractéristiques techniques:

- Les travaux admissibles sont sous la forme d'un produit reportage, essai, colonne de l'opinion, nouvelle fonctionnalité, documentaire, ou d'une série sur un seul sujet ou d'un rapport d'enquête. Les lettres à l'éditeur ne sont pas éligibles.
- Le Prix n'acceptera pas plus que 5 éditoriaux, des colonnes, ou de reportages par personne et par catégorie. Toutes les inscriptions, sans exception, doivent idéalement comporter un seul article ou une émission ou une série d'articles ou émissions qui seront considérés comme une unité. Si l'entrée est, par exemple, une colonne ou d'une série, pas plus de 5 exemplaires devraient être présentés.
- Les articles produites spécifiquement pour et publié sur un journal, magazine, radio ou de programmes de télévision et sites Internet seront acceptés.
- Toutes les œuvres doivent avoir été imprimés, publiés sur Internet ou diffusées sur tous les TV / radio **entre le 16 Octobre 2008 et 15 Octobre 2009** dans les médias au Moyen-Orient et Afrique du Nord ou des sociétés affiliées au niveau mondial. Chaque TV / Radio inscription doit être accompagné de la formule de demande et d'un formulaire d'attestation de diffusion signé par un directeur général, directeur de programme, directeur des nouvelles ou de l'éditeur, de réseau ou d'un programme producteur, attestant a) à la date d'émission et b) que l'œuvre est certifié pour être essentiellement celui de la candidate ou le candidat. SEULEMENT LES PRODUCTEURS ADOLESCENT sont dispensées de cette procédure.
- Si une équipe a été impliquée dans les écrits, un seul nom devrait figurer sur le formulaire d'inscription.
- Les journalistes demandent individuellement ou en groupe l'attribution au Prix un titre seulement sera sujet à l'examen.
- L'inscription doit être accompagnée d'une lettre de demande d'attribution. Elle doit expliquer les motivations de la demande du candidat et comporter une brève explication de la façon dont la pièce journalistique a été conçue.
- Toutes les inscriptions doivent être reçues par le Bureau de pays de l'UNICEF en ou avant le **5 Septembre 2009**

III. Langue:

- Les langues officielles de pièces éligibles sont l'arabe, l'anglais et le français pour 2009. Les entrées dans d'autres langues doivent être traduits et présentés dans l'une de ces 3 langues pour être admissibles.

IV. Lignes directrices:

- Les demandes doivent être soumises à l'UNICEF, l'agent de communication de l'UNICEF du bureau de pays. Chaque bureau de pays de la région MOAN, en consultation avec le Bureau régional de l'UNICEF pour la région MOAN, sélectionnez les quatre finalistes pour les 4 catégories de prix différentes. Quatre exemplaires de chaque travail doit être présenté sur betacam, CD ou sur papier, selon le format d'origine. Chaque copie doit être emballé individuellement.
 - Les lauréats seront sélectionnés par le jury désigné, et publié **le 5 Novembre 2009, au cours du 5e Forum régional des médias de l'UNICEF.**
 - Les inscriptions qui ont déjà été soumis à l'attribution des médias pour l'année 2008 ne pourront pas soumise de nouveau pour les futures compétitions.

Pour plus d'information :

Mme Reem Najjar

Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient & Afrique du Nord

N ° de téléphone de bureau: 00 962 6 5502432

No. de portable: 00 962 79 5751 075

E-mail: rnajjar@unicef.org

Pays Point focal:

Mr Mokhtar DHAHRI

UNICEF Tunis

Tél : 71 802 700

E-Mail : mdhahri@unicef.org